
ICANN82 | Semaine de préparation – Point d'information sur la conformité contractuelle
Lundi 24 février 2025 – 12h30 à 13h30 PST

JONATHAN DENISON

Nous allons donc commencer. Bonjour et bienvenue au webinaire Pré-ICANN 82 sur la mise à jour du programme de conformité contractuelle. Je m'appelle Jonathan Denison et je vais gérer la participation pour cette séance. Veuillez noter que cette session est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN et par la politique anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Au cours de cette session, les questions ou commentaires ne seront lus à haute voix que s'ils sont soumis dans le pod Questions-réponses. L'interprétation pour cette session comprendra l'anglais, l'espagnol et le français. Des transcriptions seront fournies pour toutes les sessions de la semaine de préparation en anglais, en arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe. Si vous souhaitez prendre la parole au cours de cette session, veuillez lever la main dans Zoom. Lorsqu'on vous le demandera, débranchez votre micro, branchez votre micro pour prendre la parole. Veuillez indiquer votre nom pour l'enregistrement, la langue dans laquelle vous vous exprimerez si vous parlez une langue autre que l'anglais et parlez à un rythme raisonnable.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Durant cette session, nous allons discuter de l'application des exigences en matière d'atténuation des abus de DNS, de l'application des exigences en matière de RDAP, de l'audit de conformité contractuelle et du soutien aux efforts des politiques et des groupes de travail ainsi qu'à d'autres initiatives pour la communauté. Veuillez consulter la boîte de dialogue pour obtenir des instructions sur la manière de soumettre des questions ou des commentaires. Sur ce, je cède la parole à Jamie Hedlund, qui est notre Senior vice-président de la Conformité contractuelle et de l'engagement vis à vis du gouvernement américain.

JAMIE HEDLUND

Merci JD. Merci de vous joindre à cette mise à jour du programme. Comme l'a déjà dit je suis Jamie Hedlund, je suis à la tête des fonctions de conformité contractuelle de l'ICANN.

La communauté de l'ICANN élabore des politiques pour ce qui est de la résilience, la responsabilité du système de l'Internet. Et donc nous avons des accords contractuels avec les parties prenantes. Et nous, nous voulons nous assurer que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement mettent en œuvre ces politiques et qu'ils complètent ainsi toutes leurs obligations de conformité contractuelle pour pouvoir, bien sûr, s'assurer de la résilience du DNS.

Nous appliquons les mesures d'exécution découlant de plaintes externes, de surveillance proactive et d'activités liées à l'audit.

Nous sommes complètement transparents. Nous publions toutes les matrices, toutes les données sur toutes les activités, sur toutes les actions entreprises. Nous soutenons des efforts de politiques et des obligations des contrats et nous voulons apporter la clarté de toutes les obligations. Et nous voulons exécuter aussi tout ce qui est des applications de toutes ces obligations, encore une fois.

Donc, en fait, nous participons à des sessions d'entraînement d'apprentissage à travers le globe sur le sujet. Et maintenant, pour une petite révision de nos activités au niveau de l'utilisation malveillante du DNS, je passe la parole à mon collègue Romulo Chacin.

ROMULO CHACIN

Merci. Bonjour, je m'appelle Romulo Chacin et je vais parler des applications des exigences en matière d'atténuation, d'utilisation malveillante du DNS. Le 5 avril 2024, il y a eu des nouvelles exigences en matière d'utilisation malveillante du DNS et sont devenues applicables aux opérateurs de gTLD et aux bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN jusqu'à ce jour. Notre département peut mettre en œuvre, peut appliquer ces exigences et faire un rapport au haut niveau.

Il y a maintenant une définition de l'utilisation malveillante du nom de domaine. Mon travail correspond au travail qui est fait sur l'hameçonnage, sur le farming et surtout sur les réseaux zombies

et le spam, toutes sortes d'utilisations malveillantes du DNS. Nous ciblons la fin de l'utilisation malveillante des noms de domaine.

Il y a, bien sûr, des obligations et il faut que tout soit accessible sur le site web. Il y a aussi une exigence pour les parties contractantes pour que ces parties contractantes fournissent des rapports complets. ICANN org fournit des avis avec de l'orientation et des informations sur l'application de ces normes. Ces avis sont, bien sûr, disponibles sur le site web de l'ICANN et j'ai mis donc un lien sur ma diapositive à ce sujet. Alors, on peut passer à l'autre diapositive. Et maintenant, je vais passer la parole à Letica Castillo.

LETICA CASTILLO

Merci Romulo. Bonjour à tous. Romulo vous a donné une explication de haut niveau des exigences d'atténuation d'abus de DNS. Nous avons commencé l'année dernière. Durant notre dernière mise à jour du programme, nous avons fourni des chiffres ou des indicateurs sur les six premiers mois de travail. Et donc avec cela, je vais partager avec vous certaines des mises à jour des activités que nous avons mises en œuvre. Cela inclut des données de 2024, jusqu'au 5 décembre 2024.

Comme vous voyez, nous avons eu beaucoup d'enquêtes qui nécessitaient de l'atténuation sur ce qu'est de l'utilisation malveillante du DNS. Il s'agissait, la plupart du temps, d'hameçonnage. Alors il y a beaucoup de fraudes au niveau des noms ou des marques. Deux des enquêtes que nous avons faites

étaient donc des fraudes qui concernaient des bureaux d'enregistrement des opérateurs de registre.

Il y a eu aussi une violation vis à vis d'un bureau d'enregistrement. Il s'agissait d'une entreprise qui fournissait des services financiers à travers le globe. Durant cette période, nous avons résolu plus de 204 enquêtes sur les utilisations malveillantes de DNS qui ont entraîné la suspension de plus de 2 900 noms de domaine et la désactivation de plus de 365 sites web d'hameçonnage.

Il y a une étape informelle de résolution et la plupart du temps, ces enquêtes sont résolues à ce moment-là ou terminées. Alors les parties contractantes dans ce sens avancent avec leur procédé d'atténuation avant que quelque chose de négatif prenne place. Alors, pour les violations ne sont pas les seules indications, là. Il y a une période d'atténuation qui prend place même avant que l'on en arrive à une désactivation.

La conformité de l'ICANN a donc de la visibilité au niveau des noms de domaine et nous ne fonctionnons pas sur tout ce qui est du DNS. Parfois, ce genre de violation, ce genre d'aliénation se fait avant que l'ICANN soit même contacté.

Alors nous avons commencé à publier des rapports. Le premier rapport commence avec les données du mois d'avril 2024. Ils sont mis à jour tous les mois et donc cela est fait mensuellement. Cela contient des données qui sont similaires à ce que nous avons

publié au mois de novembre, le 8 novembre. D'ailleurs, nous avons aussi publié un rapport après l'audit qui avait été fait sur les exigences au niveau des utilisations malveillantes du DNS. Alors, ces notices de violation sont mises en œuvre, deviennent publiques une fois que les violations sont identifiées et c'est là que nous savons quel genre d'actions nous allons mettre en œuvre. Nous avons, nous utilisons, nous publions... Nous avons publié jusqu'à présent trois notifications de violation. Alors, en accordance avec le contrat, les bureaux d'enregistrement ont été donnés 21 jours pour devenir conforme. Les trois notices de violations sont en cours. Ils ont reçu des extensions quand il s'agit de la date butoir, donc pour pouvoir obtenir une atténuation ou du moins se mettre en conformité.

Prochaine diapo. Ce n'est pas tout à fait commun pour nous d'étendre les dates butoir lorsque les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre ont initié des actions d'atténuation. Et, bien, là, nous étendons des extensions. Bien sûr, l'enquête continue durant cette période d'extension.

Alors, par exemple, une notification de violation a été envoyé dans un cas qui incluait plus de 90 domaines et jusqu'à ce jour 5000 domaines ont été atténués. Nous n'avons pas encore inclus les chiffres dans notre rapport puisque tout cela est en cours. Nous avons fait un rapport sur l'atténuation de ces domaines et les résultats des cas qui ont été résolus. Nous inclurons tout cela dans notre rapport prochain. Nous espérons toujours que les parties

nous envoient des informations qui soient adéquates. Donc, il y a des cas qui restent ouverts.

Alors, lorsqu'il y a... Nous envoyons... nous donnons des extensions quand les parties contractantes nous ont présenté un état d'atténuation qui soit détaillé, un plan d'atténuation qui soit bien détaillé et lorsque des différentes phases d'atténuation sont mis en œuvre. Par exemple, la première phase du plan doit être complétée d'ici le 4 décembre et donc le 5 décembre. On demande à ce qu'une confirmation que le travail a été fait, un test est nécessaire et on continue avec une extension bien sûr additionnelle pour les autres stades ou les autres phases du plan.

Alors, c'est un plan assez compliqué parfois, et on doit avoir un peu plus de temps pour faire la révision, pour faire des tests et pour remédier à cela. Bien sûr, nous prenons tout cela en compte lorsque nous fournissons des extensions de cette sorte. Et, donc, on doit aussi inclure des détails sur les violations qui pourraient être présente dans l'avenir, bien sûr.

Qu'est-ce qui va se passer ensuite? Et, bien, nous avons mis en œuvre et les rapports continuent. Nous avons un tableau de bord mensuel et nous voulons aussi publier un rapport d'un an. Et, nous voulons intégrer des commentaires, des commentaires que nous avons reçus.

Nous avons lancé un audit des registres qui se poursuit. Joe va en parler un petit peu plus en détail tout à l'heure. Cet audit inclut les exigences pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS. Nous préparons également un audit des bureaux d'enregistrement au niveau des critères pour l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS.

Et, dans ce rapport de six mois, nous avons mentionné que nous travaillons des initiatives pour faciliter la soumission de plainte à nos services, y compris la production de lignes de conduite et d'éléments de conformité. Nous n'avons pas encore de date précise de publication, mais nous y travaillons. Les données ont été révisées et nous pensons que nous allons pouvoir vous fournir ce type de conseils supplémentaires d'ici peu.

Et, enfin, en ce qui concerne l'expérience que nous avons acquise avec ces nouvelles exigences et le contrôle de ces exigences, l'application de ces efforts. Et, bien, nous n'avons pas encore de date pour lancer tout cela, mais il faut garder à l'esprit que nous n'avons jamais... nous ne nous sommes jamais limités aux informations provenant des plaintes. Nous faisons des analyses précises de chaque cas et nous avons été également très proactifs dans notre suivi.

Et, nous avons une structure que nous suivons pour limiter l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons ce processus donc de dépôt de plainte et de suivi et nous allons continuer à démontrer

notre engagement fort envers ces exigences. Je vais maintenant donner la parole à Amanda et je serai très heureuse par la suite de répondre à vos questions.

AMANDA ROSE

Oui, merci beaucoup Letica. Amanda Rose au micro. Donc, nous allons avancer et nous allons parler donc du RDAP et des exigences RDAP. Nous avons donc des exigences nouvelles qui existent pour les services RDAP. Depuis janvier 2025, nous n'utilisons plus WHOIS. Nous utilisons RDAP depuis janvier 2025 et cela fait partie des contrats pour les bureaux d'enregistrement et la plupart des opérateurs de registre.

Donc, ces critères incluent la mise en œuvre d'un profil de réponse et d'un guide de mise en œuvre technique. Ces exigences ont pour but de faire respecter les différentes règles du protocole d'accès aux données d'enregistrement RDAP. Donc, cela explique comment mettre en œuvre précisément d'un point de vue technique et également d'un point de vue informationnel, ce protocole d'APP.

Il y a deux versions qui existent pour le profil de réponse RDAP et le guide de mise en œuvre technique. Il y a une version de février 2019 et de février 2024. La dernière version est en ligne, donc avec les différentes politiques pour l'enregistrement des données. Et, d'ici le 21 août 2025, il faut absolument mettre en œuvre et utiliser la version de février 2024 pour les politiques d'enregistrement des

données. D'ici là, il est possible de mettre en œuvre soit la version de 2019, soit celle de 2024. De plus, nous avons des conventions de service et des exigences à ce niveau pour le RAA et le RA. Pour le contrat d'accréditation du bureau d'enregistrement, nous suivons ces exigences de près et cela est incorporé dans notre processus de plainte. Les bureaux d'enregistrement uniquement ont un critère que de fournir à l'ICANN un nom enregistré, parrainé par un bureau d'enregistrement à utiliser, donc dans le système de suivi RDAP pour faire ces tests de conformité, ce sont des tests techniques et des tests de profil RDAP. Pour les bureaux d'enregistrement qui n'ont pas encore fourni ces informations. Nous allons utiliser n'importe quel nom de domaine. Donc, c'est tout à fait important que les bureaux d'enregistrement, c'est tout à leur bénéfice, d'utiliser ces systèmes techniques.

Donc, nous avons eu le 28 janvier 2025 la date de retrait des services WHOIS, et la plupart des parties contractantes n'ont plus à utiliser les services WHOIS. Il y en a encore qui les utilisent. Il est encore possible de fournir ces services WHOIS, mais il y a certains critères qui doivent être respectés. Cela est dans le cadre donc du contrat RAA d'accréditation du bureau d'enregistrement. Il y a une version tronquée qui peut être utilisée et affichée avec des messages en rapport avec les services WHOIS et ce également en rapport avec le protocole d'accès RDAP aux données d'enregistrement. Donc, il faut que les sources, que les données soient clairement indiquées avec leur source.

Donc, en ce qui concerne donc le respect du système RDAP, depuis le mois d'octobre 2019, nous en sommes à environ douze parties contractantes qui n'ont pas encore fourni de services de base, services RDAP de base ou bien une adresse universelle URL pour faire ces tests. Donc, ceci n'inclut pas la mise en œuvre technique et le guide de mise en œuvre technique comme je l'ai dit auparavant. On n'a pas encore fait respecter cela avant que les amendements soient incorporés dans les contrats d'accréditation.

Donc, nous avons fait beaucoup plus pour le contrôle et le suivi de cela à la suite de la mise en œuvre du RDAP. Depuis juin 2023, nous avons 15 avis de violation formelle qui ont été envoyés pour qu'il y ait une conformité solide envers RDAP. Certains n'ont pas de service RDAP et il y a eu une radiation d'un bureau d'enregistrement en fait, qui n'avait pas de service RDAP.

Donc en ce qui concerne les autres cas, ils ont été fermés. Mais nous continuons à suivre de près les services RDAP qui sont fournis. Il y a beaucoup d'éléments techniques qui rentrent en ligne de compte. Il y a des systèmes de remédiation, il y a des mises à jour qui sont effectuées et nous continuons à informer en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS et la lutte contre cette utilisation malveillante pour expliquer les processus qui existent, qui doivent être mis en place pour s'assurer que le RDAP soit en conformité.

Nous allons passer à la diapo suivante. Alors, quels sont les points communs de ces non-conformités? Eh bien premièrement, nous avons le guide de mise en œuvre technique. Donc c'est très technique, donc je ne sais pas si je vais bien pouvoir les décrire, mais il y a le type de contenu qui doit être mis pour l'application/RDAP+JSON. Donc lorsque cela n'est pas effectué, cela pose problème et ces services RDAP ne vont peut-être pas fonctionner et ne vont pas se connecter avec les recherches sur le web pour les différents clients. Donc l'utilisation de ce service lookup.icann.org, il va y avoir un message d'erreur.

Vous avez peut-être entendu tout à l'heure la présentation RDAP où un ingénieur nous expliquait comment cela se déroule et comment les clients peuvent utiliser donc ce système de recherche lookup. Et donc il faut que cela soit compatible avec ces services RDAP. C'est donc un critère technique que nous avons pour que l'on puisse utiliser ce système de recherche.

Nous avons également parfois les services de RDAP qui sont utilisés uniquement sur IPv4 avec des adresses IPv4. Cela est problématique. Il faut que ce soit disponible en IPv4 et en IPv6 et le service RDAP doit être fourni uniquement avec HTTPS. Donc il faut qu'il soit sécurisé. Et le dernier commentaire que nous avons reçu, c'est que les services RDAP ne renvoient pas donc un statut 200 pour les domaines sponsorisés. Il faut qu'il y ait un statut 200 qui soit renvoyé, sinon on va recevoir un 404 non trouvé, un statut non trouvé pour des domaines non parrainés.

Donc je vois de plus en plus maintenant, c'est que les données d'enregistrement dans le cadre du contrat ne fonctionnent pas avec les réponses RDAP. Donc nous avons les contacts, les contacts techniques. Le bureau d'enregistrement ne va pas avoir toutes les coordonnées, il y a des coordonnées qui vont manquer, notamment pour les profils de réponse. Cela est problématique pour contacter les bureaux d'enregistrement et notamment au niveau du statut EPP – de protocole d'avitaillement extensible, cela n'est pas bien cartographié pour mettre cela en lien avec le statut RDAP.

Et il y a un autre problème que nous voyons parfois. C'est que les termes utilisés, la teneur des avis requis dans le profil de réponse n'est pas bien formatée. Les codes de statut EPP par exemple, ne sont pas bien appariés, ne sont pas bien formatés. Et ça, c'est un problème de conformité. Et ça, c'est un problème qu'il faut absolument régler. Donc il y a beaucoup d'autres problèmes techniques, vous pouvez voir le guide technique et en apprendre plus à ce sujet. Il y a beaucoup d'exigences techniques que nous devons régler. Parfois, c'est assez facile, parfois c'est beaucoup plus complexe. Donc ça, je voulais donner simplement un aperçu de ces problèmes communs de non-conformité.

Donc, nous avons des ressources pour la mise en œuvre de RDAP. L'ICANN a développé donc un outil de conformité RDAP qui est disponible sur l'Internet, sur le web et qui est sur GitHub

également. Toutes les informations sont disponibles à la suite de la présentation RDAP, vous l'avez également. Donc vous pouvez utiliser cela localement sur un système, sur un format web. Donc il est recommandé d'utiliser ces outils de conformité pour faire des tests.

Cela soutient uniquement le profil datant de 2019, de février 2019, et nous allons le mettre à jour pour les versions de février 2014. Donc je voulais vous informer que cela permet de trouver des problèmes pour les deux types de profils, mais nous sommes pour le moment basés sur le RFC actuel et donc l'utilisation de ces outils de conformité vont absolument être utiles même lorsque l'on utilise la version de février 2019, le profil 2019, c'est tout à fait bénéfique d'utiliser cet outil de conformité.

Il y a un lien ici pour le RDAP et pour la conformité, l'outil de certification de conformité pour le wiki. Ce sont des ressources expliquant certains des codes de conformité et des codes de sortie de l'outil de conformité RDAP. Et vous avez aussi un guide RDAP pour pouvoir diagnostiquer les problèmes.

Il s'agit du guide RDAP. C'est une ressource destinée à aider les utilisateurs, les développeurs et les autres personnes impliquées dans la mise en œuvre des clients et de serveurs d'Apple. Je pense que quelqu'un s'est porté volontaire pour partager ces informations et donc ce guide est utile. Ça nous permet de bien

comprendre ce qui est exigé. Avec cela, nous pouvons passer la parole au département de l'audit avec Joe Restuccia.

JOE RESTUCCIA

Joe. Je fais partie de cette équipe et je vais vous parler de l'audit de conformité contractuelle qui a été lancé à la fin d'octobre 2024. Il s'agit d'un audit complet avec le test des obligations qui sont typiquement testés d'ailleurs.

Alors un des points clés, c'est que nous allons aussi tester les nouvelles exigences d'abus de DNS. Et alors on se focalise sur les opérateurs de registre pour qu'ils comprennent bien leurs obligations et qu'ils aient les le processus nécessaire en place pour atténuer cette utilisation malveillante. Ce qu'il faut comprendre, c'est que toutes les personnes auditées ont bien répondu à notre questionnaire. Et l'équipe de l'audit fait la révision de toutes ces réponses. Nous aurons des questions de formation supplémentaires et nous rechercherons des informations si c'est nécessaire.

À la suite de l'audit, nous allons publier un rapport final. Ses résultats seront publics, vous pourrez tous les voir et nous pourrons les publier. Ainsi, à la fin de chaque audit, cela inclura beaucoup de choses, dont un sommaire de haut niveau de cet audit et nous expliquerons tous les résultats que nous avons établis. Avec cela, je vais passer la parole à Jonathan Denison.

JONATHAN DENISON

Alors je suis de retour pour vous parler des autres activités et autres initiatives, de la conformité, de toutes sortes de cas de conformité auxquels nous avons fait face. Comme vous le savez, nous contribuons régulièrement à l'élaboration des politiques et aux travaux de recherche de la communauté. Souvent, nous fournissons des mesures et des données pour contribuer à alimenter les discussions de la communauté sur certains sujets bien spécifiques tels que l'utilisation malveillante des noms de domaine ou les obligations liées au renouvellement des noms de domaine gTLD.

Nous observons aussi le langage politique proposer des dispositions contractuelles afin qu'elles soient claires et applicables. Nous voulons que cela soit fait afin que notre travail soit plus facile.

Nous avons des experts en la matière qui participent à l'élaboration des politiques. Ce sont des experts qui sont dédiés et qui participent aux réunions des groupes de travail et d'autres initiatives. Cela nous permet d'obtenir des informations, des commentaires sur les concepts et le langage.

Notre service aussi participe à des sessions de formation et de sensibilisation avec des parties contractantes, le cas échéant parfois. Nous avons des séances de sensibilisation un peu plus larges, interdépartementale. Nous participons si besoin est. Et comme vous le voyez sur la diapositive, voilà les initiatives qui sont

courantes. Nous participons au ccPDP4, aux IDN, à la mise en œuvre de la phase 2 de l'EPDP.

Quoi d'autre? Nous avons une page dédiée avec un tableau de bord d'indicateurs. Donc nous fournissons toutes les informations nécessaires. Je pense que c'est tout. Oui, c'est tout. Maintenant, nous en sommes à la portion questions-réponses. D'ailleurs, je ne vois pas de question dans le pod questions-réponses. Donc si vous avez quelque chose, si vous avez des commentaires ou des questions à nous poser, allez-y. Je vois que Nigel est là. Nigel, pouvez-vous allumer votre micro? Oui, on peut vous entendre.

NIGEL HICKSON

Merci beaucoup pour cette présentation. Merci Jonathan. Merci pour cette présentation, encore une fois. Beaucoup d'informations et c'est une présentation très claire. Il est bon d'entendre les résultats de tous ces auditeurs. Toutes ces informations ont été très révélatrices. Vous avez parlé de 204 cas de conformité?

Oui. Donc, vous avez résolu 204 enquêtes, c'est ça, d'atténuation. Cela a eu pour résultat l'envoi de notification de violation. Vous avez mentionné que s'il ne pouvait pas y avoir de résolution, si ces enquêtes ne pouvaient pas être résolues par le bureau d'enregistrement, cela pourrait résulter au retrait de nom de domaine. Et vous avez mentionné 2 900 noms de domaine et vous avez eu des retraits.

Alors, pour ces sites Web, vous avez aussi parlé de sites Web, d'hameçonnage de cinq sites Web. Alors bien sûr, quelques groupes peuvent s'en tirer à bon compte, n'est-ce pas? Mais vous parlez des rapports de non-conformité.

Alors je me demande si je comprends bien qu'on puisse faire une erreur une fois. Mais si vous avez des bureaux d'enregistrement qui ont plus de violations, qui ont plus de deux violations par an ou plus d'ailleurs, qu'est-ce que vous faites? Vous n'allez pas les laisser s'en tirer à bon compte quand même?

LETICIA CASTILLO

Oui, bonne question. Nous avons des plans d'atténuation qui sont intégrés dans notre système et cela requiert à ce qu'un échec ait un impact sur plusieurs domaines ou sur le système de nom de domaine. Et bien dans ce cas-là, la cause doit être expliquée pour éviter que cela ne se reproduise, comme vous l'avez dit.

Par exemple, si un bureau d'enregistrement admet que l'équipe n'était pas prête pour le rapport et qu'elle ne savait pas comment gérer ce rapport de l'utilisation malveillante du DNS et que ce rapport n'avait pas été géré adéquatement, ce bureau d'enregistrement doit présenter un programme de formation pour nous. Ensuite, nous pourrions nous proposer un plan d'atténuation. Le plan de mise en œuvre a été complété à la fin d'octobre. Et donc nous ne savons pas si ce plan est complètement efficace pour l'instant, mais nous demandons à ce qu'il y ait un plan

d'atténuation et que ce soit bien détaillé et surveillé. Des échecs répétitifs sur quelque chose qui a déjà été résolu demandent des actions de conformité accélérée. Donc, encore une fois, lorsque plusieurs notifications de violation ont été envoyées, il y aura un impact direct sur les parties contractantes accréditées avec l'ICANN.

NIGEL HICKSON

Merci beaucoup.

JONATHAN DENISON

Très bien. Y a-t-il d'autres questions? Eh bien, sinon, je vais repasser la parole à Jamie pour qu'il conclut cette réunion.

JAMIE HEDLUND

Merci. Merci JD. Merci à tous ceux qui ont participé à ce webinaire. Je suis impatient de vous retrouver tous assis alors si vous nous voyez là-bas, et bien n'hésitez pas à nous contacter, à nous poser les questions que vous avez ou si vous avez bien sûr des suggestions ou de toute façon, vous pouvez nous envoyer un courriel. Nous recherchons toujours des idées sur la manière de mieux faire notre travail pour justement fournir des informations qui pourraient être plus pertinentes et plus utiles pour chacun. J'apprécie vraiment votre temps et je vous souhaite un bon voyage pour Seattle. Je pense que nous pouvons arrêter l'enregistrement.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]